

e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N° 19

JANVIER 2016

VŒUX À LA POPULATION 2016, UNE ANNÉE DE CONCRÉTISATION !

La présidente de la collectivité, madame Aline Hanson, et ses quatre vice-présidents, mesdames Ramona Connor et Rosette Gumbs-Lake, et messieurs Guillaume Arnell et Wendel Cocks, ont reçu les forces vives du territoire, vendredi 15 janvier 2016, pour la traditionnelle cérémonie des vœux de l'exécutif à l'ensemble de la population saint-martinoise. La cérémonie a été retransmise par les télévisions et Radios locales, afin que la population puisse suivre l'événement en direct.

Organisée dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, la cérémonie des Vœux 2016 a débuté avec les discours des cinq membres de l'exécutif, qui ont présenté tout à tour à leurs invités le bilan des actions initiées en 2015 et les perspectives de 2016, au sein des différents pôles de compétences de la collectivité.



UN CONTRAT DE VILLE POUR AIDER LES QUARTIERS PRIORITAIRES (page 4)



ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL TERRITORIAL DES JEUNES (page 11)





L'édito de la Présidente

La nouvelle année a débuté, et avec elle la poursuite de nos projets pour le territoire. La cérémonie des vœux le 15 janvier dernier, a été l'occasion pour l'exécutif territorial de présenter le bilan de l'année écoulée et de dresser la feuille de route pour 2016. L'objectif : informer la population sur l'action qui est menée.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité, elle verra la réalisation des projets initiés en 2015. Je pense à la réhabilitation de la salle omnisports qui rouvrira bientôt ses portes pour accueillir à nouveau les associations sportives et le sport scolaire. Je pense aussi à la rénovation des plateaux sportifs dans les quartiers de Cul de Sac, Orléans et Concordia, ainsi qu'à la remise aux normes des stades - en premier lieu celui de Quartier d'Orléans.

Nous poursuivons bien entendu le projet de redynamisation de Marigot, avec la mise en œuvre des fiches actions. La zone bleue de stationnement en centre-ville de Marigot sera la première action visible de ce projet. Elle sera expérimentée dans le courant du premier trimestre 2016, et une large communication sera lancée pour informer la population. Je compte sur l'implication de tous pour que cette opération qui vise la dynamisation de l'économie du centre-ville soit un succès.

L'aménagement de la baie de Marigot sera aussi d'actualité, avec le lancement prochain de l'appel d'offres international permettant de sélectionner le futur aménageur.

Les Carbets d'Orient Bay ont été livrés. Il y a eu deux mois de retard dans la livraison du programme, car le maître d'ouvrage, la Semsamar, a du faire face à certains impondérables de chantier. La collectivité s'est toujours montrée à l'écoute des futurs exploitants qui sont maintenant en cours d'installation.

Au premier trimestre, nous allons lancer une campagne de sensibilisation au respect de l'environnement et travailler avec les administrés sur l'enlèvement des véhicules hors d'usage qui dénaturent le paysage. Le tri sélectif des déchets est également une priorité de 2016. C'est pourquoi la Collectivité et la société Eco-Emballages vont travailler main dans la main pour accompagner la population vers le tri sélectif.

Enfin, la cité scolaire Robert Weinum a ouvert ses portes, c'est une avancée considérable pour le 2nd degré, car ce nouvel établissement rééquilibre les effectifs du collège et du lycée de Marigot. C'est la première fois depuis 10 ans.

Vous le constatez, la majorité est au travail et nous avons de nombreux dossiers à concrétiser en 2016, en faveur de l'intérêt général de Saint-Martin.

J'en profite pour réitérer mes vœux de bonheur, de santé et de réussite à l'ensemble de la population. Très bonne année à tous !



Cet exercice incontournable, qui a pour objectif d'informer la population sur les engagements politiques de la majorité et des actions en faveur du territoire, est un moment fort du début d'année. Dans leur domaine respectif, les édiles ont ainsi énuméré les principales réalisations effectuées par les pôles d'activités, dans les secteurs clés que sont la prise en charge péri et extra scolaires des élèves et l'action des conseils de quartier pour madame Rosette Gumbs-Lake, le développement économique pour monsieur Wendel Cocks, le social et l'accompagnement des familles pour madame Ramona Connor, le développement durable du territoire pour monsieur Guillaume Arnell et la prise en charge de la jeunesse et les actions de formation pour madame Aline Hanson.

Ainsi parmi les réalisations phares de la mandature en 2016, l'ouverture de la cité scolaire a eu lieu le 04 janvier dernier, tandis que les Carbets d'Orient Bay, sur la parcelle publique AW34, ont été livrés aux 25 exploitants sélectionnés par la collectivité par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Ces deux projets visent pour le premier à offrir à la jeunesse des capacités d'apprentissage accrue et pour le second à développer l'offre touristique de la collectivité sur la plage d'Orient Bay, en proposant un projet touristique attractif.

Le projet de redynamisation du centre-ville de Marigot est en bonne voie, les premières fiches actions seront prochainement présentées. Quant au grand projet d'aménagement de la baie de Marigot, le conseil territorial ayant voté fin 2015 le lancement de l'appel d'offre international visant à sélectionner l'aménageur, la procédure sera bientôt lancée. Dans le cadre des politiques sociales, la Collectivité s'apprête à lancer son projet de construction du pôle médicosocial, ainsi que la réalisation de parcours sportifs de santé, en partenariat avec l'ARS dans le cadre du Contrat Local de Santé. La collectivité poursuivra en 2016 la rénovation des plateaux sportifs situés dans les quartiers populaires, tandis que les travaux de remise aux normes de la salle Omnisports s'achèveront en 2016, la salle sera à nouveau mise à disposition des clubs sportifs et des écoles.

Après avoir énuméré les grands enjeux de cette fin de mandature, la Présidente et ses vice-présidents ont salué l'investissement des agents de la collectivité « qui contribuent à la montée en puissance de l'administration », a insisté la Présidente, avant de souhaiter une nouvelle fois une excellente année 2016 aux partenaires de la collectivité, aux socioprofessionnels et à l'ensemble de la population saint-martinoise.

Les discours livrés, l'exécutif a ensuite invité le public au traditionnel cocktail du nouvel an, dans les jardins de la Collectivité, où chacun a pu partager le verre de l'amitié et rencontrer les élus du conseil territorial.



Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Aline Hanson

RÉDACTION DES TEXTES ET PHOTOS : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

COPYRIGHT : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr

Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

RENTÉE SCOLAIRE

La cité scolaire a ouvert ses portes le 04 janvier 2016



ablement à leurs requêtes.

Les élèves ont pu effectuer leur rentrée comme prévu, tous étaient ravis de découvrir un bâtiment spacieux, fonctionnel et très ventilé. Très satisfaite de l'ouverture de cette nouvelle structure d'enseignement, la présidente Aline Hanson souhaite



une bonne année scolaire à l'ensemble des élèves, au corps enseignants, au proviseur et aux agents de la collectivité affectés à la cité scolaire. L'établissement accueillera dès la rentrée 2016 une section BTS pour l'enseignement post bac.

Après 21 mois de travaux, la cité scolaire Robert Weinum a ouvert ses portes à la rentrée des vacances de Noël comme prévu. Très attachés à l'ouverture de ce nouvel établissement, la présidente Aline Hanson et son exécutif sont particulièrement fiers de cette réalisation, que la majorité a mené à terme avec un seul objectif, désengorger les établissements surchargés de Marigot et offrir aux élèves un lieu d'apprentissage optimal.



En accord avec le recteur d'Académie Camille Galap, la présidente Aline Hanson avait annoncé l'ouverture de l'établissement le lundi 04 janvier 2016, au retour des vacances de Noël, le temps de finaliser les questions de logistique et l'installation dans les lieux. Ce fut chose faite pour les 778 élèves - 88 collégiens et 690 lycéens - qui ont effectué leur rentrée, lundi 04 janvier, sous la houlette de leur proviseur monsieur Frantz Gumbs. Guidés et rassurés par le chef d'établissement son équipe, les élèves de la 6e à la Terminale ont pu se familiariser avec l'imposant bâtiment.

Les syndicats enseignants ayant déposé un préavis de grève pour le jour de la rentrée, les représentants de la collectivité avaient décidé de les recevoir à la première heure, lundi matin, afin d'engager avec eux un dialogue constructif. Les syndicats, qui demandaient que certaines améliorations soient réalisées par la Collectivité, ont finalement choisi de ne pas utiliser leur préavis, l'institution ayant répondu favo-



Visite de presse :

Le chef de l'éducation Michel Sanz et le vice-président Guillaume Arnell présentent la cité scolaire



Le mercredi 06 janvier, le chef de l'Éducation, monsieur Michel Sanz, et le vice-président Guillaume Arnell, en charge du pôle de développement Durable de la collectivité, qui a supervisé la construction du bâtiment, ont invité la presse à une visite guidée de la cité scolaire, animée avec ferveur par le proviseur Frantz Gumbs.

Il s'est agi pour les institutionnels de présenter les atouts du bâtiment pour les élèves et les enseignants. Les salles de classe sont spacieuses (60m²), ventilées et dotées d'une acoustique high tech. Elles seront toutes équipées d'un écran de rétroprojection.

Les élèves ont à leur disposition deux grandes salles de permanence et deux foyers. Les enseignants bénéficient d'un espace très agréable, ils

ont accès à une grande salle de repos commune, et ont aussi à leur disposition plusieurs petites salles de travail. La cité scolaire est également dotée d'un grand CDI, en cours d'aménagement. L'immense réfectoire (200 places assises) proposera petit-déjeuner et repas le midi - 500 élèves sont déjà inscrits - tandis que l'espace dédié au sport est composé d'un gymnase équipé de vestiaires et d'un terrain en plein air (en cours de réalisation).

Comme l'a rappelé Michel Sanz, tout n'est pas parfait dans un déménagement de cette ampleur, mais dans l'ensemble l'établissement fonctionne très bien, et apporte une valeur ajoutée indéniable à Saint-Martin.



Des actions concrètes dans les quartiers prioritaires



La signature du contrat de ville, le lundi 14 décembre 2015, est un acte majeur pour Saint-Martin. Notamment pour les deux quartiers prioritaires - Sandy Ground et Quartier d'Orléans - qui vont pouvoir bénéficier de la mise en œuvre d'actions de terrain ciblées, en faveur de la population dans son ensemble, et de la jeunesse en particulier.

Comme l'a indiqué la Présidente Aline Hanson lors de son allocution introductive à la signature officielle du document, le contrat de ville 2015-2020 est « un

atout considérable pour Saint-Martin ». C'est dans le cadre d'une politique de la ville « ambitieuse et ciblée, en réponse aux besoins réels de la population », que le contrat de ville de Saint-Martin a été signé en partenariat par la collectivité de Saint-Martin et l'Etat français. Ainsi, les deux quartiers désignés comme prioritaires (Sandy Ground et quartier d'Orléans) bénéficieront d'un plan d'actions décliné en cinq thématiques, avec l'objectif d'élaborer une stratégie capable d'endiguer les problématiques rencontrées sur le terrain.

La signature du contrat cadre, le 24 juillet dernier, entre l'Etat et la Collectivité, avait permis de mettre en exergue ces cinq thématiques :

- L'habitat, l'environnement, et le cadre de vie
- La santé
- La réussite éducative, jeunesse, sport, culture et vie associative
- La sécurité et la prévention de la délinquance
- L'accompagnement social, la formation et le développement économique.

Par la suite, les différents acteurs du contrat de ville ont défini pour chacune des thématiques des actions concrètes et réalisables, susceptibles d'être déployées dans les deux quartiers prioritaires dans la période 2015-2020. Certaines de ces actions nécessitant le soutien financier de l'état, la présidente Aline Hanson a fait un appel aux représentantes de l'état, la préfète Anne Laubies et la sous-préfète PAM, chargée de la politique de la ville, pour que la collectivité de Saint-Martin puisse être accompagnée dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Le document officiellement signé, la présidente Hanson a rappelé que le plus dur restait à venir avec la mise en œuvre concrète du contrat de ville. C'est désormais à travers les 140 fiches actions que le contrat de ville va pouvoir exister et permettre aux habitants des quartiers ciblés de voir leur cadre de vie évoluer sur la durée.

CLSPD : La stratégie de lutte contre la délinquance est en marche

Réunis en séance plénière du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le mardi 15 décembre 2015 à l'hôtel de ville, la vice-présidente Ramona Connor, la préfète Anne Laubies et le vice-procureur Mickael Ohayon, ont validé par une signature officielle la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité, de Saint-Martin. Cette stratégie, signée en présence des institutions et associations partenaires du CLSPD, se déclinera en actions concrètes sur le terrain et sera appliquée sur une durée de trois ans, de 2016 à 2018.

En préambule de la séance, la vice-présidente Ramona Connor a évoqué le travail de fond engagé par les partenaires et les trois groupes de travail thématiques du CLSPD, qui lors du comité restreint du 07 décembre 2015, ont déterminé 27 actions de terrain visant à prévenir la délinquance dans des zones ciblées. Les grands axes du CLSPD sont, la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance (récidive), la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide

aux victimes, et la sécurisation des zones propices à l'atteinte de la sécurité des personnes.

Dès 2016, la Collectivité de Saint-Martin engagera un Diagnostic Local de Sécurité qui permettra de réadapter les actions de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité, afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins du terrain.

Comme l'a indiqué madame Connor, « la collectivité de Saint-Martin va poursuivre sa politique de prévention de la délinquance avec la mise en place, dès 2016, de nouveaux groupes de travail, qui seront en réalité des cellules de veille dans les quartiers, chargées d'être au plus proche de la population et d'apporter des réponses plus efficaces ».

La préfète Anne Laubies a, par ailleurs, rappelé que « le rôle du CLSPD était de s'inscrire dans une politique générale de prévention Etat-COM, en s'appuyant sur le partenariat des associations qui sont un relais précieux sur le terrain ».

Le vice-procureur Ohayon a pour sa part salué « un travail de grande qualité, la justice ayant désormais la possibilité de s'appuyer sur ces fiches action ».



Parmi les axes forts de la politique de prévention, les patrouilles pédestres des gendarmes et de la police territoriale ont été renforcées dans les quartiers sensibles, sachant que dès 2016, le centre de sécurité urbain (CSU) qui protège le territoire par la vidéo protection se verra doter de 20 caméras supplémentaires, déployées à des endroits stratégiques du territoire.

En conclusion, la vice-présidente Ramona Connor a salué au nom de la présidente Aline Hanson et de l'exécutif territorial, cette importante avancée pour Saint-Martin. Elle a, d'autre part, estimé que la 1ère stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint-Martin allait donner un nouveau souffle au CLSPD, et permettre de lutter efficacement contre la délinquance, avec l'objectif premier de préserver le cadre de vie et la sécurité de la population de Saint-Martin.

Rencontre avec la Justice sur la future Chambre détachée

La Présidente Aline Hanson a reçu, jeudi 21 janvier 2016, la directrice des services judiciaires au ministère de la Justice, madame Marielle Thuau, accompagnée de la procureure générale de Basse-Terre madame Danielle Drouay-Ayral, du procureur Samuel Finielz et du Président de la Chambre d'Instruction, Dominique Voglimacci-Stephanopoli.

Assistée de Philippe Millon, Directeur Général des Services de la Collectivité, et de son directeur de cabinet Pierre Brangé, la Présidente Aline Hanson a pu aborder avec madame Thuau les modalités de l'implantation de la future Chambre détachée du tribunal de Basse-Terre à Saint-Martin, au premier trimestre 2017. Par délibération du conseil exécutif en date du 19 janvier 2016, la collectivité a voté le principe d'un échange de foncier avec le ministère de la justice. Ainsi, la collectivité cèdera l'ancienne bibliothèque municipale en échange des bâtiments de la gendarmerie à Concordia. Les locaux de la bibliothèque viendront agrandir le tribunal actuel, afin d'accueillir les fonctionnaires de la Chambre détachée. L'agence chargée de l'immobilier judiciaire devrait lancer l'appel d'offres pour les travaux d'ici le mois de mars 2016.

Comme l'a précisé madame Thuau, 25 fonctionnaires exerceront au sein de la Chambre détachée de Saint-Martin, dont 9 nouveaux agents, 5 nouveaux magistrats, ainsi qu'un juge d'instruction et un juge de proximité. La juge des enfants restera rattachée à Basse-Terre, mais sera à Saint-Martin en délégation permanente.

Appelée de ses vœux par l'exécutif territorial depuis de nombreux mois, « la création de la Chambre détachée est un signe fort pour les justiciables de Saint-Martin, une véritable implantation de la justice sur le territoire », a insisté Marielle Thuau, qui a transmis à la Présidente Aline Hanson le soutien sans faille de la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, qui suit le projet et souhaite assister à l'inauguration. Parmi les nouveaux services qui seront proposés par la nouvelle Chambre, un point d'accès aux droits pour guider les justiciables dans leurs recherches (un fonctionnaire sera délégué à cette fonction), l'accueil



des victimes, et l'aide juridictionnelle simplifiée.

Le procureur de Basse-Terre, Samuel Finielz a, par ailleurs, indiqué aux représentants de la collectivité porter une attention toute particulière à Saint-Martin, dont les contentieux au pénal représentent 40% de l'activité globale du tribunal de Basse-Terre.

La Présidente Aline Hanson a demandé que les délais de réalisation de la Chambre détachée soient optimisés au maximum pour permettre aux justiciables saint-martinois, mais aussi aux victimes, de bénéficier dans les meilleurs délais d'une réponse judiciaire adaptée et plus rapide.

La police territoriale et la gendarmerie nationale formalisent leur partenariat



C'est avec la préfète Anne Laubies et le général Bertrand Soubelet, en charge de la gendarmerie outre-mer, que la 2e vice-présidente Ramona Connor a signé la convention de partenariat entre la gendarmerie et la police territoriale, le 10 décembre 2015.

Consciente des enjeux de la COP21, la Présidente Il s'est agi par cette signature de formaliser un partenariat déjà existant dans la pratique. En effet, la

gendarmerie et la police territoriale échangent depuis longtemps des informations et travaillent en synergie sur le terrain, avec des patrouilles de surveillance communes, mais aussi pour ce qui est de l'analyse des faits de délinquance, à travers la vidéo protection par exemple. Si l'état s'engage pour la sécurité du territoire, qui est une compétence régalienne, la Présidente Aline Hanson a mobilisé ses équipes autour de la prévention de la délinquance.

Ainsi, la politique économique de la Collectivité, mais aussi des outils comme le contrat de ville signé le 14 décembre 2015, la stratégie de prévention mise en place par le CLSPD le 15 décembre 2015, et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de la jeunesse par la formation (plan de formation professionnelle, accès au RSMA, bourses d'études etc.) initiés par la Collectivité, s'inscrivent dans un véritable travail de fond à l'égard de la jeunesse, et donc indirectement de la prévention anti délinquance.

Le partenariat acté ce 10 décembre avec la gendarmerie va d'une part permettre à la police territoriale de mutualiser les données du centre de sécurité urbain (CSU) de vidéo protection à travers une convention cadre, mais également de coordonner par une seconde convention ses interventions avec la gendarmerie. La gendarmerie nationale viendra apporter son aide en matière de formation des policiers de la collectivité aux techniques d'intervention. Des échanges de données quotidiens sont prévus par la convention, de même qu'une réunion de travail Police Territoriale/Gendarmerie bimensuelle visant à faire le point sur les dossiers en cours.

La signature tripartite de cette convention vient donc officialiser les partenariats déjà existants, elle va aussi permettre à la police territoriale de renforcer ses actions sur le terrain, notamment en termes de prévention et de surveillance du territoire.

L'aménagement numérique au cœur des discussions



DE GAUCHE À DROITE : Tanguy JOVET, Guillaume GIBERT, Pierre-François GRIFFITHS, Ghislain HEUDE, Jean-Pierre RAZIN de la Collectivité de Saint-Martin, Julien GARCIA

Philippe Million, directeur général des services de la collectivité de Saint-Martin, et Jean-Pierre Razin, directeur du numérique, ont été reçus au ministère des Outre-mer, 27 rue Oudinot, fin 2015, pour présenter à Madame Sylvie Especier, Conseillère auprès de la Ministre des Outremer en charge de l'Éducation et de la Cohésion Sociale et Monsieur Guillaume Gibert, chargé de mission Economique Numérique à la Direction générale des Outre-Mer (DGOM), le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), ainsi que le dossier de demande de subvention du Fonds National pour la Société Numérique (FSN) dans le cadre

du plan France Très Haut Débit.

Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique a été validé par le conseil territorial, le 25 juin 2015. Ce déplacement à Paris aura eu pour objectif de solliciter des financements auprès du Ministère des Outremer, afin d'obtenir un appui financier complémentaire dans le

cadre du Contrat de Ville pour l'inclusion numérique géographique des quartiers dits « prioritaires » de Sandy Ground et d'Orléans.

La collectivité a également tenté de mobiliser l'ensemble de ses partenaires institutionnels autour des enjeux stratégiques de développement économique, touristique et structurant pour le territoire, en termes de réduction des inégalités sociales et de lutte contre la fracture numérique dans les deux quartiers prioritaires. L'obtention d'une subvention du « Fonds national pour la Société Numérique » (FSN) va permettre de démocratiser l'accès au numérique pour tous les foyers et les entreprises de Saint-Martin,

en veillant à un équilibre de la desserte numérique, tout en recherchant des axes de coopérations envisageables avec l'ensemble des opérateurs de l'île.

Le 1er décembre dernier, c'est au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et à l'Agence du numérique piloté par la Mission France Très Haut Débit, que Jean-Pierre Razin a été reçu, accompagné de messieurs Antoine Thuillet et Julien Garcia du cabinet Tactis (AMO) et de Guillaume Gibert de la DGOM. Ce déplacement a eu pour but d'affiner le contenu du dossier de subvention avec messieurs Ghislain Heude, responsable du Pôle Accompagnement et Instruction des Projets des collectivités (PAIP), Pierre-François Griffiths, Chargé de Mission, responsable des projets de l'outre-mer et Tanguy Jovet, Chargé de Projets pour le déploiement et l'amélioration continue de l'Observatoire France Très Haut Débit.

La Collectivité de Saint-Martin a ainsi fait son possible lors de ces échanges pour rendre éligible ce grand projet d'aménagement numérique qu'est le SDTAN, auprès du FSN pour son exécution sur la période 2016-2020, et auprès des Ministères, conformément à l'annonce du Président de la République qui s'est engagé à ce que la France et ses territoires ultramarins disposent du très haut débit dans la décennie avenir.

Une station de traitement des eaux usées nouvelle génération à Quartier d'Orléans

La collectivité de Saint-Martin et son Etablissement des Eaux et de l'Assainissement (EEASM), respectivement représentés par la présidente du Conseil territorial, Aline Hanson, et le président de l'EEASM, Louis Fleming, ont posé la première pierre de la nouvelle station de traitement des eaux usées (STEU) de Quartier d'Orléans, lundi 21 décembre 2015, au côté du chef de cabinet de la préfète, Emmanuel Effantin. Le 1er ministre William Marlin et le ministre Angel Mayers de Sint Maarten, ont fait le déplacement de la partie hollandaise.

Attendue de longue date par les habitants du quartier, cette station nouvelle génération nécessitera 2 ans de travaux. Financée à hauteur de 10.4 M€ par les fonds européens FEDER, 1.5 M€ par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), 800 000€ par l'état et 800 000€ par la Collectivité sur le contrat de développement Etat-COM, la nouvelle STEU du quartier d'Orléans sera conçue pour 18 000 équivalent habitants, sur un concept biologique inédit aux Antilles. Elle est la concrétisation, comme l'a indiqué la présidente Hanson, de la politique durable conduite par la collectivité et de la volonté de l'exécutif de construire des infrastructures modernes et pérennes, en synergie avec les besoins du territoire. Dans son allocution, le président Fleming a rappelé la vétusté de la station actuelle, construite en 1983,



« qui ne correspond plus ni aux besoins du développement de la partie orientale de l'île, ni au respect des normes du rejet dans

l'étang aux poissons qui est classé RAMSAR ». « Ce nouvel équipement fait donc partie des nombreux contentieux européens qui prévoient la résolution des problématiques d'assainissement de manière définitive à l'horizon 2016 sur tout de territoire français », a-t-il indiqué.

Située tout près des habitations, la nouvelle STEU a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour une intégration pertinente dans le paysage en faveur du respect des riverains.

« Ainsi, cette infrastructure est une porte ouverte vers un milieu naturel remarquable : mangroves, espèces d'oiseaux, poissons et crustacés... elle sera entièrement fermée, désodorisée et insonorisée, sans aucun désagrément pour les habitants », a bien précisé Louis Fleming, avant d'ajouter qu'à terme,

ce bâtiment pourra recevoir des visiteurs à des fins didactiques : classes accompagnées, visiteurs privés dans le cadre d'un tourisme écologique.

Emmanuel Effantin, a souligné « le bien-être des habitants qui résident à proximité et la préservation des ressources naturelles à travers la récupération et la réutilisation de l'eau ; un équipement qui vise à protéger la biodiversité ».

Après la pose symbolique de la 1ère pierre, les élus de la collectivité ont remercié l'ensemble des partenaires de ce projet, les contributeurs financiers tels que l'Europe, Onema et l'état, mais aussi l'assistant maître d'ouvrage Safege, et les entreprises chargées de la construction, sans oublier le conservatoire du littoral et la réserve naturelle qui grâce à leur coopération ont contribué à la réalisation de ce projet écologique.



la Collectivité signe un partenariat avec Eco-Emballages



La collectivité de Saint-Martin s'est engagée sur la voie du développement durable et notamment du recyclage des déchets ménagers pour lequel des efforts importants doivent être réalisés sur le territoire dès cette année. Ainsi, lundi 14 décembre 2015, la Présidente Aline Hanson a signé une convention avec le partenaire national Eco-Emballages, dans le but de dynamiser la collecte et le tri des déchets.

Le plan d'amélioration de la collecte (PAC), initié au niveau national par Eco-Emballages, permet de financer des actions visant à améliorer le tri dans les territoires à faibles performances. Ce plan, financé au niveau du territoire national à hauteur de 40M€, a pour objectif de faire progresser les tonnes de déchets recyclés et les performances par habitant. Les territoires ultramarins sont également éligibles à ce dispositif, et grâce à l'implication de la Collectivité - via sa direction de l'Environnement et cadre de Vie - qui a fait valoir sa candidature, Saint-Martin fait partie des lauréats d'Eco-Emballages, et pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement financier afin de promouvoir le recyclage sur le territoire de la collectivité.

La collectivité recevra des fonds pour améliorer les dispositifs de collecte existants et pour la mise en œuvre d'une campagne de communication et l'intervention d'une brigade verte dans les quartiers visant à promouvoir le recyclage des déchets auprès des citoyens.

Cette action de politique citoyenne impulsée par l'exécutif territorial va permettre à la Collectivité de Saint-Martin de monter en puissance en terme de tri-sélectif et ainsi d'inscrire le territoire dans une démarche environnementale et durable.

Un comité de projet local composé d'élus et de techniciens se réunira à une fréquence trimestrielle afin de suivre l'avancement du plan d'actions. Le comité s'est réuni pour la première fois, le 14 décembre 2015, juste après la signature officielle de la convention de partenariat entre la Collectivité et Eco-Emballages.

La présidente Aline Hanson, et le 1er vice-pré-

Saint-Martin vise un taux de progression de 100% pour le recyclage des déchets ménagers d'ici 2018

La relance de la collecte des emballages ménagers est en marche pour les Saint-Martinois.

+ 107 conteneurs d'apport volontaire : Pour être au plus proche des habitants et ainsi faciliter leur geste de tri, le parc de conteneurs va doubler au cours du second trimestre 2016 soit un conteneur pour 400 habitants pour le verre, mais aussi pour les emballages. Des conteneurs d'une plus petite capacité (1,5 m3 au lieu de 4 m3) seront installés dans les quartiers exigus, afin de s'adapter au mieux aux besoins des usagers.

Un plan de sensibilisation pour mobiliser les Saint-Martinois : Compte tenu de la diversité de la population, la communication orale, traditionnelle et de proximité sera privilégiée. Une communication de proximité animée par 20 jeunes issus des différents quartiers de l'île et préalablement formés viendra sensibiliser les foyers par le porte à porte.

Une opération Push SMS sera menée pour mobiliser les Saint-Martinois au geste de tri des emballages ménagers, comme cela peut être fait à l'occasion des campagnes de prévention contre le chikungunya.

Pasteurs et prêtres au service du tri : 4 pasteurs et 2 prêtres relayeront le message devant leurs assemblées de fidèles sur l'importance de trier ses emballages ménagers pour la protection de l'environnement de leur île et, par ricochet, pour le développement touristique.



sident Guillaume Arnell en charge du pôle de Développement Durable, se sont dits particulièrement satisfaits de cette avancée, dont les premiers

effets se feront sentir dans le courant du premier trimestre 2016, avec la mise en œuvre des premières actions auprès du grand public.

2) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS

Recensement de la population, c'est parti, du 21 janvier au 27 février 2016 !

Chaque année, la Collectivité de Saint-Martin réalise le recensement de la population en partenariat avec l'INSEE. Des agents recenseurs formés et mandatés officiellement par la Collectivité se présenteront chez les particuliers, entre le 21 janvier et le 27 février 2016, afin d'effectuer le recensement annuel.

Le recensement est un acte fort sur un territoire, car il permet d'une part de connaître avec précision le nombre d'habitants et leurs caractéristiques, et d'autre part de définir la participation de l'état dans le financement des politiques publiques de la Collectivité.

Les agents recenseurs se présenteront à votre domicile entre le 21 janvier et le 27 février 2016, munis d'une carte officielle. Ils vous communiqueront toutes les informations utiles et vous apporteront le soutien nécessaire pour remplir les questionnaires concernant votre logement et les personnes qui l'occupent. La collectivité recensera également les personnes sans-abri et les personnes vivant sur des habitations mobiles. Les réponses resteront confidentielles ; elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Cette opération de recensement est importante pour notre territoire car elle permettra de déterminer le nombre de personnes qui habitent à Saint-Martin, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Ce chiffre de la population servira en particulier à déterminer le montant de certaines dotations budgétaires versées par l'État à la Collectivité.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles et le parc des logements. Toutes ces informations sont utiles à vos élus pour définir des politiques publiques adaptées au territoire (infrastructures, mesures en faveur de la jeunesse, des personnes âgées, etc.).

La participation au recensement est essentielle, elle est de plus rendue obligatoire par la loi.

Renseignements sur le site internet www.le-recensement-et-moi.fr.



La collectivité a formé onze agents pour le recensement 2016

Chaque année, la Collectivité de Saint-Martin s'associe à l'INSEE et contribue au recensement de la population vivant sur le territoire. Cette année, onze agents recenseurs ont été formés par la Collectivité (voir photo ci-jointe), et se présenteront chez les particuliers, à partir du 21 janvier jusqu'au 27 février 2016, pour recenser les personnes vivant sous un même toit.

Un panel de 1200 foyers saint-martinois sera visité dans le cadre du recensement annuel de 2016. Les 21 et 22 janvier 2016 seront consacrés au recensement des personnes vivant sur un bateau avec l'aide des capitaineries, et des personnes sans-abri avec l'aide des associations humanitaires.

Les 1200 foyers concernés par le recensement en 2016 ont été notifiés par un courrier de la Présidente Aline Hanson les informant du passage des agents recenseurs, entre le 21 janvier et le 27 février et leur demandant de leur faire un bon accueil.

Encadré par la loi, le recensement est un acte civique qui permet d'établir des statistiques précises sur la population et les logements occupés sur le territoire. Ces statistiques sont d'autant plus importantes qu'elles permettent également de définir le montant des dotations budgétaires versées par l'État à la Collectivité.

Les chiffres officiels font état de 36 457 habitants à Saint-Martin

Depuis le mois de juillet 2015, les résultats détaillés du recensement de 2012 sur le territoire de la collectivité sont disponibles sur le site internet de l'INSEE www.insee.fr – (rubrique « thèmes » - « collectivité outre-mer de Saint-Martin », au bas de la page).

Les chiffres relatifs à la population légale de la collectivité de Saint-Martin, suite à l'enquête effectuée en 2013 par l'INSEE, ont été publiés par décret au Journal officiel du 1er janvier 2016.

Selon les statistiques de l'INSEE, la collectivité de Saint-Martin compte officiellement 36 457 habitants. La population dite municipale - dont le domicile principal est à Saint-Martin - est de 35 594, tandis que 863 habitants ont leur domicile principal ailleurs qu'à Saint-Martin, mais ont conservé une résidence sur le territoire de la Collectivité.



ZUMFIT est de retour, jusqu'au 24 juin !

La Collectivité de Saint-Martin a le plaisir de vous informer du lancement de la 3e édition de ZUMFIT, organisée par la direction de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec l'association Jeunesse Soualiga et la Sema-mar.

La première session de ZUMFIT a eu lieu le vendredi 15 janvier 2016, à 19h30 près du kiosque du Front de mer, à Marigot.

Avec une heure de zumba gratuite destinée à tous les publics, ZUMFIT est une occasion de partager un moment sportif et convivial,

en partenariat avec l'équipe d'animation de la Collectivité.

Comme lors des premières éditions, le programme ZUMFIT viendra à votre rencontre dans les quartiers de Grand-case, Orléans, Sandy Ground et Marigot, entre le 15 janvier et le 24 juin 2016, selon le calendrier ci-joint.

La Collectivité de Saint-Martin vous invite nombreux à participer à la manifestation ZUMFIT, tous les vendredis soir, une occasion de se réunir en plein air et de profiter d'une heure de détente collective.

MARIGOT (BOULEVARD MARIGOT)	GRAND-CASE (PLAZA/PRES DE LA VAO)	QUARTIER D'ORLÉANS (STADE HUBERT CARRE)	SANDY GROUND (PLAZA DE SANDY GROUND)
15 JANVIER	22 JANVIER	29 JANVIER	05 FÉVRIER
12 FÉVRIER	19 FÉVRIER	26 FÉVRIER	04 MARS
11 MARS	18 MARS	01 AVRIL	08 AVRIL
15 AVRIL	22 AVRIL	29 AVRIL	10 JUIN
13 MAI	20 MAI	03 JUIN	
24 JUIN	17 JUIN		

Adhésion de la COM de Saint-Martin à l'AEC

Saint-Martin, le 22 janvier 2016 : Inscrite dans une démarche de coopération et d'intégration au sein des organisations caribéennes, la collectivité de Saint-Martin a posé sa candidature pour intégrer l'AEC. Représentée par le conseiller territorial Louis Fleming, en charge de la coopération, notre collectivité d'outre-mer a participé à la 21e réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), les 18 et 19 janvier 2016, à Pétion-Ville en Haïti.

Créé en 1994, l'AEC s'est donné pour rôle de renforcer et développer les processus régionaux de coopération et d'intégration, avec l'objectif de créer un espace économique, culturel, social mais aussi scientifique et écologique élargi à tout le bassin caribéen. Parmi ses missions, figurent aussi la préservation de la mer des Caraïbes, la promotion et le développement durable de la Grande Caraïbe.



Les membres de l'AEC

Ce sont précisément ces prérogatives qui ont intéressé la Présidente Aline Hanson et son exécutif, afin que notre territoire puisse jouer pleinement son rôle consultatif au sein de l'AEC, aux côtés des 25 états membres parmi lesquels le Mexique, Cuba, Haïti et la République Dominicaine et des membres associés tels que Curaçao, Aruba, Sint Maarten, et la France qui représente actuellement les îles des Antilles.

Dans son allocution, le conseiller Louis Fleming a indiqué que c'est lors de la 20e Réunion Ordinaire du Conseil Ministériel de l'AEC, qui s'est déroulée le 10 mars 2015 au Guatemala, que la demande d'adhésion en nom propre de la Collectivité de Saint-Martin a été officialisée, recevant alors le soutien unanime des états membres.

Actuellement, la candidature de Saint-Martin est entre les mains des juristes du ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, ainsi que du ministère des Outre-mer, qui a déjà donné son accord de principe. Cette procédure finalisée, Saint-Martin trouvera naturel-

lement sa place au sein de l'AEC.

Comme l'a précisé Louis Fleming au terme de son intervention en Haïti, « la Collectivité de Saint-Martin a résolument inscrit l'intégration régionale au cœur de sa stratégie de développement et souhaite maintenant apporter sa pierre à l'édifice pour la construction de la Grande Caraïbe, avec l'ensemble des états membres de l'AEC ».



Louis FLEMING et Elisabeth BÉTON DELEGUE, Ambassadeur de France en Haïti et Jean-Marie HUBERT, 7ème vice-président de la Région Guadeloupe.



Louis FLEMING et l'Ambassadeur Alfonso MUNERA, Secrétaire Général de l'AEC

L'outre-mer a ses Talents !

L'opération « Les Talents de l'Outre-mer » 2015, organisée par le Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) a eu lieu, vendredi 18 décembre 2015, au Palais d'Iéna à Paris, siège du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Cette opération qui distingue des Ultramarins pour leurs parcours d'excellence a récompensé cette année 94 lauréats sur près de 600 candidats. Deux Saint-Martinois ont fait partie des heureux élus : Junisa Gumbs, chargée de mission aux services extérieurs pour la COM de Saint-Martin à Paris, distinguée en tant que Jeune Talent, et Jean Robert Paul, ingénieur d'application dans le développement des circuits intégrés pour les Smart KEYS (en Autriche), distingué en tant que Talent Confirmé.

En l'absence des deux lauréats, c'est la Maison de Saint-Martin, représentée par sa directrice Jeanine Hodge, et Rudy Lake, chargée de mission aux Affaires Européennes, qui a assisté à la réception au palais de l'Iéna, afin de recevoir le prix des deux

lauréats.

La ministre des Outre-mer, madame Georges Pau-Langevin, et le Président du CESE, monsieur Patrick Bernasconi, ont tous deux félicité les lauréats pour leurs parcours respectifs, et salué le potentiel prometteur des Ultramarins. Des félicitations partagées par la collectivité de Saint-Martin et ses



élus, très fiers du chemin parcouru par ces deux jeunes Saint-Martinois.

Junisa Gumbs, l'un des atouts de la Maison de Saint-Martin à Paris

Titulaire d'un Master en Marketing et Etudes obtenu à Sciences Po Paris, Junisa Gumbs a choisi de s'engager pour son île natale en rejoignant l'équipe de la Maison de Saint-Martin à Paris, qui est une annexe de la Collectivité. Chargée de missions aux services extérieurs de la Collectivité de Saint-Martin, elle assure la représentation et le relationnel auprès des Institutions Nationales, effectue la veille gouvernementale, et assiste également les étudiants saint-martinois qui s'apprentent à étudier dans l'hexagone. Mère de famille, très impliquée au niveau associatif, elle consacre une partie de son temps libre à la jeunesse Saint-Martinoise, en tant que membre actif de l'association Pel'icarus. Un grand bravo à Junisa pour ce parcours émérite, justement valorisé par les Talents de l'Outre-mer.

SPORT

3^{ème} édition de l'USEP-CTOS CUP



Dans le cadre du **Projet Educatif Territorial (PEDT)**, la **Collectivité de Saint-Martin** et le **service Périscolaire de la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS)** ont organisé en partenariat avec l'**USEP Iles du Nord**, et la **Saint-Martin Football Association**, une après-midi sportive pour les enfants du périscolaire et les licenciés USEP, le **mercredi 9 décembre 2015**.

Près de 150 enfants ont participé à cet événement et pris du plaisir autour des trois activités physiques et sportives proposées. En effet, les enfants ont eu le choix entre un tournoi de football coordonné par la SMFA et l'USEP Iles du Nord, une sensibilisation

au basket-ball avec les animateurs de la CTOS et une sensibilisation au rugby avec l'USEP Iles du Nord.

C'est l'école **Nina Duverly** qui s'est distinguée au tournoi de football en remportant la 1^{ère} place, suivie de l'école **Emile Larmonie de Cul de sac** en 2^e position, et de l'école **Elie Gibs de Grand Case**, en 3^e position. Des moments de sports et de détente très appréciés des enfants.



CHRISTMAS CELEBRATION : Un Noël aux saveurs d'antan !

La **Collectivité de Saint-Martin** a organisé, le **19 décembre 2015**, sa traditionnelle célébration du **Noël Saint-Martinois**, baptisée « **Guavaberry Christmas Celebration** ». Un retour aux traditions d'antan, très apprécié du public.

Le **Front de mer de Marigot** et sa place du kiosque ont revêtu, le temps d'une soirée de fête, leurs atours d'antan, afin de célébrer la tradition séculaire du Noël saint-martinois. Le public a ainsi déambulé autour des stands de mets de Noël, et choisi de déguster selon les envies les tartes à la noix de coco et autres Christmas puddings, sans oublier l'incontournable liqueur de Guavaberry, cette petite baie couleur rouge sang, qui pousse dans les lieux protégés de l'île.

La parade du Père Noël et sa joyeuse fanfare ont animé les rues de Marigot avant de faire une distribution de friandises fort appréciée des enfants.

En point d'orgue de la soirée, le concours « **Tarte, Pudding & Punch** » a fait des heureux parmi les spécialistes de la pâtisserie locale. Ainsi, madame **Félix Clarisse** a remporté le prix du meilleur « **Sweet potato pudding** » suivie de madame **Eunice Lestrade** en 2^e position, monsieur **Hugues Ochie** le prix de la meilleure **Coconut tarte**, suivi de madame **Piper Florence** en 2^e position, et madame **Sapor Siméone** le prix du meilleur **Guavaberry Punch**, suivie de monsieur **Onesta Claude** en 2^e position.

La soirée s'est achevée en musique avec une programmation concoctée par la Collectivité menée

par les **Jolly Boys** et **New Generation status drum band** et les élèves de **Paul Emmanuel School of Music**.

LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN REMERCIER CHALEUREUSEMENT SES SPONSORS : Saint Martin Voyages et madame **Nicaise Whachter**, Dauphin Telecom et **Low Town Car wash Bacha**. Elle remercie aussi les membres des 6 conseils de quartiers pour leur contribution, ainsi que l'association **Agriculture de Saint-Martin** pour sa participation au défilé, sans oublier l'école de musique **Paul Emmanuel School** pour la qualité de son concert, les hôtels **Le Flamboyant** et le **Beach Plaza**, et l'ensemble des personnes ayant contribué à ce bel événement.



Le nouveau conseil territorial des Jeunes est installé

Mercredi 20 janvier 2016, il a été procédé à l'hôtel de la Collectivité, en présence de la vice-présidente Rosette Gumbs-Lake et du conseiller territorial Alain Gros-Désormeaux, à l'installation officielle du Conseil territorial des Jeunes de Saint-Martin.

En tant qu' élu en charge de la Jeunesse, Alain Gros-Désormeaux a ouvert la cérémonie, insistant sur les règles de l'élection de ce conseil des jeunes et sur le rôle auprès de la jeunesse saint-martinoise de ses représentants.

Elus pour deux ans par les élèves des collèges et des lycées, les 21 membres du conseil des jeunes porteront la voix de la jeune génération et pourront proposer des actions concrètes en faveur des jeunes du territoire.

Le conseil des jeunes fonctionne sur le modèle du

Les membres du conseil territorial des jeunes

Présidente : JHIGAI Chelsea.

1er Vice-Président en charge de la Commission Sports & Santé : HODGE Jerry

2ème Vice-Présidente en charge de la Commission de l'Éducation : CELLIEZ Vanessa

3ème Vice-Présidente en charge de la Commission Communication : APATOUT Kristy

4ème Vice-Présidente en charge de la Commission de l'Environnement : TIMOTHEE Janet

ALEXANDER Rashida - ASHTON Tadisha - BALDUZZI Léo - CARRENAN Cindy - CONNOR Nadisha - DELICIN Marla - FELIX Manuel - GUILLAUME Wilky - GUMBS Tafary - JASARON Aquy - JEANNE Shanelle - JOSEPH Frandy - LAKE Sébastien - MESIDOR John Kerly - RICHEUX Pierre-Lou.

des jeunes du territoire : « Nous avons les idées et le courage, reste maintenant à les concrétiser », a-t-elle indiqué.

Le mot de la fin est revenu à la vice-présidente Rosette Gumbs-Lake qui a encouragé les jeunes élus à

Jeunesse de la collectivité, qui a, par ailleurs, organisé ces élections.



conseil territorial sénior avec quatre vice-présidents qui ont été élus préalablement, le 16 janvier 2016, et d'un président, qui a été élu le 20 janvier, lors de la cérémonie d'installation.

Les quatre vice-présidents élus ayant chacun à charge une commission de travail se sont à tour de rôle exprimé devant le conseil, afin de transmettre leurs objectifs pour la jeunesse locale dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, du sport, de la santé et de la communication. Ils ont ensuite reçu leur écharpe officielle.

Deux jeunes femmes ont fait valoir leur candidature à la présidence du conseil, s'agissant de mademoiselle Baly Alberte et de mademoiselle Jhigai Chelsea, toutes deux lycéennes. Elles se sont chacune à leur tour adressé aux 18 conseillers présents (3 absences) dans le but de les convaincre du bien-fondé de leur candidature. A l'issue du vote à bulletins secrets, Chelsea Jhigai a remporté le suffrage avec 12 voix sur les 18 votants. Alberte Baly a recueilli 5 voix, tandis qu'un vote nul a également été comptabilisé.

Lors de son discours d'investiture, Chelsea Jhigai a assuré de sa détermination à œuvrer en faveur

se faire confiance dès le départ et à s'investir dès le début de la mandature. Elle les a assuré du soutien de la présidente Aline Hanson et des élus du conseil territorial dans leur mission. Le conseil territorial des jeunes sera également accompagné par le service



L'UE investit 10 millions d'euros pour la coopération transfrontalière Saint Martin/Sint Maarten

Le salon Parcours France accueille chaque année plus d'une centaine d'exposants. Dans un communiqué, la Commission européenne a indiqué le 15 décembre 2015, avoir adopté le nouveau programme de coopération transfrontalière couvrant l'ensemble de l'île de Saint-Martin.

« Le budget total du programme pour la période 2014-2020 atteint 12 millions d'euros, dont 10 millions d'euros venant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) », a précisé la commission.

Corina Crețu, Commissaire à la Politique Régionale, a commenté : « L'île de Saint-Martin est un territoire d'exception, tant par son caractère multiculturel que par sa richesse naturelle et ses splendides paysages. Ce programme va encourager une coopération accrue entre les communautés de l'île, qui vont œuvrer ensemble à préserver et promouvoir son patrimoine naturel. »

Comme le précise le communiqué de la commission européenne, le programme comporte deux axes prioritaires :

- Protéger l'environnement et améliorer les infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, avec notamment la construction d'une station d'épuration transfrontalière. Le programme prévoit également de protéger la biodiversité et les écosystèmes du lagon de Simpson Bay.
- Prévenir les risques d'inondation, en particulier dans la zone frontalière de Belle-Plaine, grâce à une meilleure gestion et régulation des eaux pluviales.

Parmi les résultats attendus de ces investissements :

- La construction d'une station d'épuration à Cole Bay qui bénéficiera à environ 15.000 habitants.
- La revitalisation de plus de 800 hectares du lagon de Simpson Bay.
- Une réduction de 50% de la population exposée aux risques d'inondation.

Ce programme devrait également mobiliser le Fonds européen de développement (FED) pour la construction de l'usine de traitement transfrontalière qui sera situé sur le côté néerlandais de l'île.

Contexte :

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en réduisant les déséquilibres entre ses régions. Une coordination entre le programme INTER-REG et les programmes de développement financés par le FED dans la zone sera recherchée afin de mettre en place des projets de coopération financés conjointement par le FED et le FEDER.

Compensation des transferts de compétences de 2007 : la question prioritaire de constitutionnalité posée par la Présidente franchit une étape importante

Soucieuse de défendre efficacement les intérêts du territoire et donc de la population, Madame Aline Hanson, Présidente du conseil territorial, a décidé de faire réexaminer entièrement le contentieux engagé par la première mandature au sujet de la juste compensation financière des transferts de compétences intervenus le 15 juillet 2007, lors du changement statutaire de Saint-Martin.

Ce réexamen l'a conduite à poser, devant le Tribunal administratif de Paris, une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) visant à faire déclarer non conformes à la Constitution les dispositions législatives régissant les modalités de calcul de la dotation globale de compensation censée garantir la neutralité financière de ces transferts de compétences. Pour rappel, cette dotation a été fixée à un montant négatif de 634 126 € (valeur de 2008).

Le Tribunal administratif a jugé cette question suffisamment pertinente pour la transmettre au Conseil d'État (ordonnance du 22 janvier 2016).

Le Conseil d'État a maintenant trois mois pour décider de transmettre ou

non la question au Conseil constitutionnel. Si la question lui est transmise, le Conseil constitutionnel aura alors trois mois pour se prononcer.

Informée de cette décision, la Présidente Aline Hanson a déclaré :

« Même si je n'ignore pas que l'issue de cette procédure est encore incertaine, je me réjouis de la décision du Tribunal administratif qui a considéré que la question posée méritait d'être examinée au plus haut niveau. Il s'agit sans conteste d'une réelle avancée dans ce dossier qui revêt une importance majeure pour notre collectivité car, jusqu'à maintenant, nous n'avons cessé de nous voir opposer une fin de non-recevoir de la part des services de l'État. ».

Saint-Martin est éligible à l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA)

Lors des réunions d'information aux personnes âgées organisées par la collectivité de Saint-Martin au sein des quartiers, la vice-présidente Ramona Connor, en charge du pôle Solidarité & Familles, a été alertée de la suspension de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) à Saint-Martin, au prétexte que les Saint-Martinois n'y seraient pas éligibles. La vice-présidente Connor s'est immédiatement saisie du dossier et a obtenu la confirmation que l'ASPA s'applique bien à Saint-Martin.

Après être intervenue auprès de la direction de la CGSS de la Guadeloupe, puis de la direction de la CNAV, madame Connor a obtenu la confirmation que Saint-Martin entrait bien dans le champ d'application de l'ASPA. En effet, les dispositions législatives et réglementaires non contraires à la présente loi organique demeurent en vigueur à Saint-Martin (IX de l'article 18 de la loi n°2007-223 du 21 février 2007), une application renforcée par la circulaire n°5247/SG du Premier ministre du 24 juillet 2007.

Ainsi, toute personne justifiant d'une résidence stable et régulière dans une collectivité mentionnée à l'article L. 751-1 et ayant atteint un âge minimum, bénéficie d'une allocation de solidarité aux personnes âgées dans les conditions prévues par le présent chapitre. L'article L. 751-1 stipule bien que les dispositions de l'ASPA s'appliquent en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin à l'ensemble des bénéficiaires de la législation générale de sécurité sociale, y compris les membres des professions agricoles. Afin de clarifier la situation, le législateur a procédé à une clarification rédactionnelle en mentionnant de manière expresse Saint-Martin dans le champ d'application de l'ASPA.

Très satisfaite de l'aboutissement de ce dossier, la vice-présidente Ramona Connor invite les personnes concernées à se rapprocher de la CGSS de Concordia, afin de redéposer leur dossier pour bénéficier de leur prestation ASPA.

NB : L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une allocation permettant d'assurer un niveau minimum de ressources. Elle remplace l'allocation minimum vieillesse depuis 2006, son montant est relatif aux ressources et à la situation familiale.

Remise des clefs des Carbets d'Orient Bay

En juin 2015, la Collectivité de Saint-Martin a lancé le programme « Carbets de la Baie Orientale », financé à hauteur de 3.8 millions d'euros, visant à réhabiliter les installations touristiques de la collectivité sur la parcelle publique AW 34, située en front de mer.

Mardi 12 janvier 2016, l'exécutif territorial représenté par le 1er vice-président Guillaume Arnell et le 3e vice-président Wendel Cocks, s'est rendu sur le site des Carbets sur la plage d'Orient Bay, afin de faire le point sur la fin des travaux avec les futurs exploitants. La Collectivité avait, en effet, notifié par courrier la décision du conseil exécutif à chaque candidat ayant reçu un avis favorable pour l'obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), quelques jours plus tôt. Ainsi, ces exploitants se sont vu attribuer un local



pour une durée déterminée, afin d'y exercer leur commerce.

Lors de la rencontre avec les élus de la Collectivité, certains exploitants ont estimé le prix des loyers trop élevé. Ils ont également demandé que des aménagements complémentaires soient réalisés dans les car-

bets. La collectivité s'est montrée attentive aux doléances et a accepté de revoir le montant des loyers fixés par le conseil exécutif. Ces loyers s'avéraient pourtant raisonnables comparés à ce que certains exploitants ont payé jusqu'ici via un système de sous location de l'AOT (non conforme à la loi), sans que la collectivité ne perçoive le loyer qui lui était dû.

Par ce programme de réhabilitation, la Collectivité a donc souhaité mettre à disposition des exploitants des infrastructures nouvelles, mais aussi clarifier la situation. Les titulaires d'un local sont désormais signataires d'une convention

fixant les règles d'utilisation du domaine public. La plupart des exploitants ont signé ce contrat et se sont engagés à respecter ses clauses. Ils ont pris possession de leur local et peuvent désormais commencer leur activité. La collectivité a également consenti une remise de loyer afin de

pallier le retard de deux mois dans la livraison du chantier, essentiellement dû aux travaux complémentaires de consolidation du sol qui ont nécessité des fonds et des heures de travail supplémentaires.



Rappelons que par ce programme, la Collectivité de Saint-Martin a souhaité mettre à disposition des exploitants des locaux fonctionnels et modernes, et apporter ainsi une valeur ajoutée au domaine public sur la baie orientale, qui reste l'un des lieux touristiques les plus fréquentés de Saint-Martin et de la Caraïbe.

4) LES COMMUNIQUÉS

Avis aux commerçants

La collectivité de Saint-Martin porte à l'attention des commerçants, artisans et professionnels, qu'il est formellement interdit de laisser sur les trottoirs ou à proximité des abris poubelles les déchets, les cartons et autres emballages issus de leurs activités. Tous les déchets générés par les activités commerciales doivent être déposés directement à la décharge de Grandes Cayes (Cul de Sac). Il est rappelé que les bacs poubelles sont strictement réservés aux déchets ménagers. Tout contrevenant se verra verbalisé par les agents de la brigade de l'environnement ou la police territoriale.

La collectivité de Saint-Martin compte sur la coopération des commerçants et les remercie pour leur contribution.

Avis aux restaurateurs

La Collectivité de Saint-Martin porte à l'attention des restaurateurs de Saint-Martin, et plus particulièrement des restaurateurs installés à Grand-Case, que la collecte des ordures ménagères s'effectue toujours le soir, et qu'il est impératif de respecter ce fonctionnement.

En effet, les bacs poubelles de la Collectivité sont strictement réservés aux déchets ménagers. Il est ainsi demandé aux restaurateurs de déposer leurs déchets ménagers dans les bacs poubelles collectifs, seulement après 18 heures. Avant 18 heures, les poubelles doivent être conservées dans vos locaux respectifs, de manière à ce que les déchets ne stagnent pas au soleil et à la vue de tous dans la journée. A noter que lors de la manifestation « Les mardis de Grand Case », les conteneurs collectifs sont vidés après minuit, les restaurateurs peuvent donc déposer leurs déchets au dernier moment.

La collectivité rappelle aussi aux restaurateurs qu'il est strictement interdit de jeter les huiles de friture dans les bacs poubelles collectifs. Les huiles usagées doivent impérativement être collectées dans un bac à graisse réglementaire et déposées au centre de tri de Grandes Cayes, en vue de leur valorisation. Tout contrevenant se verra verbalisé par les agents de la brigade de l'environnement ou de la police territoriale, lors de contrôles inopinés.

La Collectivité de Saint-Martin compte sur la coopération de tous pour que ces règles d'usage soient respectées, et remercie les restaurateurs pour leur contribution.

Subvention aux associations

Le Pôle Développement Humain, Direction Jeunesse et Sports, Culture, Vie Associative de la Collectivité de Saint-Martin, avise les associations que les dossiers de demande de subvention complets doivent être déposés au service de la vie Associative, au plus tard le vendredi 19 février 2016, avant 15 heures. Passé

ce délai aucun dossier ne sera accepté par le service.

Inscriptions transport et scolaire

La Collectivité rappelle qu'en application du règlement de transport scolaire :

- Tout élève prenant le transport scolaire doit obligatoirement être en possession de son titre de transport (carte de transport).
- A partir du 1er février 2016, un contrôle sera effectué avant la montée dans le bus.
- Les élèves non-titulaires du titre de transport ne pourront pas bénéficier de la prestation.
- Les inscriptions au transport scolaire doivent se faire auprès du Pôle de Développement Humain - Service des Affaires Scolaires. Contact : 0590.29.59.23.

La Collectivité rappelle qu'en application du règlement de transport scolaire :

- Les inscriptions pour les enfants nés en 2010, devant aller au CP, ainsi que les nouvelles inscriptions des enfants du CE1 au CM2, non scolarisés dans le public, s'effectueront du 02 au 19 février 2016, auprès du Pôle de Développement Humain - Service des Affaires Scolaires. Contact : 0590.29.59.23.

- La liste des pièces à fournir est la suivante :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- Carnet de santé, pièce d'identité des parents,
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2014,
- Certificat de scolarité (pour les enfants non scolarisés dans le public)

Lignes des bus desservant la cité scolaire

La Collectivité de Saint-Martin informe la population que dans le cadre de la rentrée scolaire de janvier à la cité scolaire «Robert Weinum», le transport scolaire des élèves a été organisé selon les itinéraires suivants :

- **Ligne 9** : Circuit : départ Baie Nettlé à 6h00 - Sandy Ground - Low-Town - St.James - Marigot - arrivée à la Cité Scolaire.
- **Ligne 13** : Circuit : départ devant le Lycée à 6h00 - route nationale - Howel center - rond point d'agrément - Morne valois - Friar's Bay - Colombier - Rambaud - Morne O'reilly arrivée à la cité scolaire.
- **Ligne 11** : Circuit : départ Belle plaine à 6h00 - route de Coralita - Baie Orien-

tale – Cul de Sac – Hope Estate - Arrêt à la Cité Scolaire

- **Ligne 11** : Circuit : départ Belle plaine à 6h00 - route de Coralita - Baie Orientale – Cul de Sac – Hope Estate - Arrivée au Lycée Professionnel
- **Ligne 12** : Circuit : départ Rés. Flanders à 6h15 - Route de l'espérance - Grand Case - arrêt à la cité scolaire
- **Ligne 12** : Circuit : départ Rés. Flanders à 6h00 - Route de l'espérance - Grand Case - Morne O'reilly – Rambaud – Colombier – Friar's Bay – Morne Valois - Agrément - arrivée au Lycée Polyvalent.

Les fiches d'inscriptions pour le transport scolaire sont à retirer au bureau des écoles, annexe de la collectivité, à Marigot. Prix de la carte de transport 140 €.

Fermeture de la déchèterie pour le carnaval

Durant les fêtes de Carnaval 2016, la Déchèterie sera fermée comme suit :

LUNDI 08 FEVRIER (lundi gras)

MARDI 09 FEVRIER (mardi gras)

MERCREDI 10 FEVRIER (mercredi des cendres)

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Travaux à Cul de Sac sur le réseau d'eau et d'assainissement

L'établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM) informe les riverains de Cul de Sac qu'en raison de l'installation de canalisations d'eau potable et d'assainissement le long de la route principale, la circulation sera alternée à partir du lundi 25 janvier 2016.

Ces travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation des réseaux collectifs, seront menés tous les jours de 8h30 à 15h30, sur une durée de trois mois.

Le président de l'EEASM vous remercie de votre compréhension et s'excuse pour la gêne occasionnée.

5) LES INFOS DE LA CTOS - PÉRISCOLAIRE

La Toussaint en mode camp de vacances !

La CTOS avait organisé un accueil collectif de mineurs sans hébergement, du 19 au 30 octobre 2015. Les enfants ont bénéficié d'un programme riche en activités (chant, danse, sports, créations manuelles) autour du thème de la Toussaint, sans oublier les visites culturelles.

Les accueils se sont déroulés dans les écoles Evelina HALLEY et Jean ANSELME, pour les

moins de 6 ans et Aline HANSON, Nina DUVERLY et Clair SAINT MAXIMIN pour les élémentaires.

Au programme, grands et petits ont pu visiter le Blue Mall et sa célèbre Scary room, faire du mini-golf, du sport et réaliser des œuvres autour des thèmes retenus dans les projets pédagogiques élaborés par les équipes d'administration.

Prochain rendez-vous, aux vacances de pâques.



Le périscolaire fête le Saint Martin's Day

Le 11 novembre est une date très importante dans l'histoire de St Martin. La signature du traité en 1648, marque l'histoire de la coopération Franco-Hollandaise.

L'équipe d'animation du périscolaire de l'accueil Marie-Amélie LEYDET a choisi de commémorer cet événement à travers les valeurs culturelles qui en découlent. Un petit-déjeuner traditionnel fut servi à tous les enfants de l'école, soit 435. Au menu, ils eurent droit au Journey cakes, au salt fish et

au fameux bush tea.

La fabrication des Journey cakes et du bush tea, cuits au feu de bois, comme le faisait les anciens, a enthousiasmé les enfants qui ont effectué un retour apprécié au cœur de l'histoire de leur île. Les expositions réalisées et présentées par les enfants ont également permis de visiter l'histoire. Une démonstration de la danse traditionnelle par un "Panam" a clôturé en beauté ce moment historique et festif.



For more information, please contact the service:



Caisse Territoriale des Oeuvres Scolaires
Service Péri et Extrascolaire



site 1 *Aline Hanson*
Jérôme Beaupère

site 2 *Nina Duverly*

site 3 *Evelina Halley*

site 4 *Elie GIBS*
Gislaine ROGERS

site 5 *Emile LARMONIE*

site 6 *Clair Saint-Maximin*
Jean Anselme

Service Péri et Extrascolaire
Annexe de la CTOS
Ancienne Ecole maternelle Evelina Halley
Marigot 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15
Télécopie : 0590 29 51 46

L'Accueil du Matin

du 4 janvier au 1er juillet 2016
January 4th to July 1st 2016
de 7h00 à 7h50



Des activités variées
et
le petit déjeuner



Caisse Territoriale des Oeuvres Scolaires
Service Péri et Extrascolaire

L'Accueil périscolaire du matin du 4 janvier au 1^{er} juillet 2016 January 4th to July 1st 2016



Cher(s) Parent(s)

Dans le cadre des activités périscolaires, la CTOS vous propose un service d'accueil le matin du lundi au vendredi de 7h00 à 7h50.

Dans les écoles suivantes :

SITE 1 : Aline HANSON (accueillera les enfants de Aline HANSON et Jérôme BEAUPERE)
SITE 2 : Nina DUVERLY
SITE 3 : Evelina HALLEY
SITE 4 : Elie GIBS (accueillera les enfants de Gislaine ROGERS et Elie GIBS)
SITE 5 : Emile LARMONIE
SITE 6 : Clair SAINT-MAXIMIN (accueillera les enfants de Clair SAINT-MAXIMIN et Jean ANSELME)

Au programme :

Activités diverses : lecture en BCD, chant, éveil musical, etc...
Petit déjeuner servi au réfectoire de l'école.

Prix :

Pour les enfants non inscrits au périscolaire, les frais sont de 10€ (dix euros) par enfant et par année scolaire.
Le tarif pour le petit déjeuner est à 2€ (deux euros)
Les tickets seront en vente dans les régies : 1 bon pour 5, 10, 20 petits déjeuners
Les règlements se font auprès des régies.

Pièces à fournir

Copie du carnet de vaccination
Assurance en responsabilité civile
Autorisation parentale



Inscription

Au service Inscription :

Annexe CTOS, ancienne école Evelina HALLEY - 97150 Marigot Saint-Martin
Tel : 0590 27 94 84 0690 88 20 15

Dear Parents

Within the framework of the extracurricular program, the CTOS is offering an early morning reception, from Monday to Friday from 7:00 am to 7:50 am.

At the following schools :

SITE 1 : Aline HANSON (for Aline HANSON and Jérôme BEAUPERE children)
SITE 2 : Nina DUVERLY
SITE 3 : Evelina HALLEY
SITE 4 : Elie GIBS (for Gislaine ROGERS and Elie GIBS children)
SITE 5 : Emile LARMONIE
SITE 6 : Clair SAINT-MAXIMIN (for Clair SAINT-MAXIMIN and Jean ANSELME children)

Program :

Various activities : reading, singing, music, etc...
Breakfast is optional and will be served in the school's lunch hall.

Price :

For children not yet inscribed in the extracurricular program, the inscription fee is € 10 (ten euros) per child per school year.
The cost for each breakfast is 2€ (two euros).
Tickets can be purchased at the receiver's offices : cards are for 5, 10 or 20 breakfast

Necessary documents :

Copy of the vaccination book
Certificate of liability insurance
Authorization form

Aline Hanson

Nina Duverly

Emile Larmonie

Clair Saint-Maximin

Elie GIBS

Evelina Halley



- Collectivité de Saint-Martin -

*Ensemble,
Construisons l'Avenir*



Toute l'actualité de la Collectivité de Saint-Martin sur :
www.com-saint-martin/ |  « Collectivité de Saint-Martin – our news »

Collectivité de Saint-Martin BP 374 – 97054 Saint-Martin cedex
Téléphone : 05 90 87 50 04 | Télécopie : 05 90 87 88 53